Nations Unies S/PV.7614



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7614e séance

Jeudi 28 janvier 2016, à 10 h 20
New York

Président :	M. Bermúdez	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unies d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Stehelin
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2106/27)

16-02100 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/27)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie, et M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l’Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l’Union africaine en Somalie.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Keating et M. Madeira, qui participent à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/27, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Keating.

M. Keating (*parle en anglais*) : Je suis ravi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité si peu de temps après mon entrée en fonctions. C’est un plaisir pour moi de présenter un exposé au Conseil aux côtés de l’Ambassadeur Madeira, qui est en poste depuis le mois de décembre 2015 et qui, de ce fait, est déjà un vétéran comparé à moi.

Avant de commencer, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, M. Nicholas Kay, qui m’a remis une Mission en bon état de marche. Tous mes interlocuteurs à Mogadiscio, qu’ils soient somaliens ou internationaux, de l’Union africaine ou de l’ONU, ont souligné le rôle crucial que lui et son équipe ont joué au cours de deux dernières années et demie.

Je tiens également à rendre hommage à la communauté internationale et au Conseil, qui joue un rôle essentiel concernant la Somalie depuis plusieurs années déjà. L’unité du Conseil est une condition fondamentale pour réaliser des progrès en Somalie. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui.

Je commencerai par quelques-unes des premières impressions. J’ai eu la chance de passer quelque temps en Somalie durant ma jeunesse, lorsque Mogadiscio prospérait, et à nouveau dans les années 90, lorsqu’elle a été plongée dans le chaos. Mes deux premières semaines en tant que Représentant spécial du Secrétaire général n’ont pas été les plus faciles pour la Somalie, ayant été marquées par des négociations politiques difficiles et par deux attentats terroristes atroces. Pourtant, la Somalie que je vois aujourd’hui est plus proche de celle que j’ai connue enfant que de celle qui vivait le cauchemar de la guerre civile. C’est un pays qui offre des possibilités immenses, avec un peuple déterminé ayant l’esprit d’entreprise, une terre riche en ressources naturelles exceptionnelles, jouissant d’un emplacement géographique privilégié et d’une porte d’entrée naturelle. Les Somaliens connaissent leur potentiel et ils sont impatients de le réaliser. Leur force morale est d’autant plus impressionnante à la suite des terribles attentats commis à El Ade et sur la plage du Lido.

Je rends hommage au courage et au dévouement de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) et à ses soldats, ainsi qu’au courage du peuple somalien. Le Kenya a juré de ne pas se laisser décourager par l’attaque perpétrée contre ses soldats. De même, les atrocités commises par les Chabab n’intimident pas les Somaliens et ne les détournent pas de leurs objectifs. Je ne dis pas cela pour minimiser les difficultés à venir. Mais, au moment où nous entrons dans une année décisive pour la transformation du pays, les progrès constants enregistrés par la Somalie vont se poursuivre. Il faudra pour cela que la Somalie montre la voie et que le Conseil lui apporte un appui soutenu. La gestion des menaces, en particulier celles que représentent les Chabab, mais aussi la capacité à saisir les occasions offertes par les progrès réalisés sur le plan politique constituent la clef de la réussite en Somalie en 2016.

La situation en matière de sécurité reste très difficile. Le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l’Union africaine en dira plus à ce sujet. Nous devons beaucoup au courage et au dévouement des soldats de l’AMISOM.

La sécurité de la Somalie exige une approche globale – une approche couvrant l'ensemble des activités menées par l'ONU, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Les efforts que nous déployons dans les domaines politique, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme doivent avancer de concert et se renforcer mutuellement.

Les opérations militaires et la lutte contre le terrorisme doivent s'accompagner d'un renforcement de l'action policière et de l'état de droit. L'une des priorités doit être de développer les institutions fédérales et les capacités régionales en Somalie pour jeter les bases d'un plan de transition à plus long terme pour l'AMISOM. Ces efforts doivent s'accompagner de mesures visant à renforcer les institutions, à créer des emplois dans le secteur privé et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire.

La sécurité demeure une préoccupation majeure. Trop de civils et de soldats perdent la vie. Les Chabab représentent toujours une menace redoutable. Je juge encourageants les engagements pris par le Président Hassan Sheikh Mohamud en septembre 2015 en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, notamment la réalisation d'un audit exhaustif du secteur, des traitements suffisants et versés dans les délais par voie électronique et le passage à un système unifié d'enregistrement biométrique. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et ses partenaires sont prêts à apporter leur soutien à ces initiatives importantes.

Le Gouvernement fédéral est en train d'élaborer une politique nationale de sécurité qui s'impose d'urgence. La mise en place d'un dispositif national de sécurité doit aller de pair avec l'établissement de modèles clairs pour la police, la justice et le système carcéral somaliens dans le contexte du fédéralisme, lesquels doivent notamment servir de base à l'appui coordonné des partenaires internationaux. J'espère que nous pourrons progresser sur toutes ces questions avant le Forum de partenariat de haut niveau, qui se tiendra le mois prochain à Istanbul.

La situation humanitaire demeure préoccupante. Les causes sous-jacentes de la crise qui n'en finit pas en Somalie n'ont toujours pas été résolues. Des millions d'enfants, de femmes et de personnes âgées sont dans une situation d'extrême vulnérabilité. Au total, quelque 4,9 millions de personnes, soit 40 % de la population du pays, ont besoin d'aide humanitaire. Environ 1,1 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays. Près de 300 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. Des millions de personnes n'ont pas accès aux soins de santé de base, à l'eau et à l'assainissement.

L'équipe de pays pour l'action humanitaire en Somalie a récemment lancé le plan d'intervention humanitaire pour 2016, d'un montant total de 885 millions de dollars, en vue de sauver des vies, consolider les moyens de subsistance, améliorer l'accès aux services de base et protéger les groupes vulnérables, en trouvant notamment des solutions durables pour les déplacés. L'objectif primordial est à la fois de répondre aux besoins pressants, de renforcer la résilience et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. Il doit être généreusement soutenu.

Tous nos efforts seront subordonnés aux progrès politiques enregistrés. En novembre dernier, des milliers de Somaliens à travers tout le pays et issus de toutes les couches de la société ont participé à un cadre consultatif national qui a marqué une avancée décisive sur la voie de la démocratie : des consultations ouvertes et transparentes, auxquelles ont participé activement les femmes, les jeunes et les minorités,ont été organisées en vue de définir le processus électoral de 2016. La Déclaration de Mogadiscio du 16 décembre 2015 en a défini les principes majeurs, notamment la durée des mandats, la qualité du processus électoral et la participation et la représentation des femmes et des jeunes.

J'ai donc l'immense plaisir d'annoncer au Conseil certaines nouvelles de dernière minute. Ce matin, le Gouvernement somalien a pris une décision quant au système électoral qui sera appliqué cette année. C'est l'aboutissement de près de six mois de consultations intenses. Il s'agit sans doute d'un tournant qui marque la maturité politique croissante d'une Somalie fédérale. Le Gouvernement fédéral a pris une décision courageuse. Bien que de nombreuses divergences de vues et inquiétudes subsistent, les responsables des régions somaliennes, en reconnaissent l'importance. Au moment où je parle, ils sont en train de discuter de sa mise en œuvre.

Parvenir à une décision sur le processus électoral ne fut pas chose aisée. Après plusieurs séries de consultations entre les dirigeants somaliens à Kismayo et à Mogadiscio, et une longue période de blocage, les responsables du Gouvernement fédéral ont reconnu que l'intérêt national exigeait une nouvelle impulsion. Le modèle prévoit une chambre basse de 275 membres, sur la base du maintien de la formule de partage du

pouvoir de 4,5 entre les clans, et une chambre haute de 54 membres, fondée sur la représentation équitable des États fédérés existants, nouveaux et futurs et sur l'attribution de sièges supplémentaires aux entités préexistantes du Puntland et du Somaliland. Ce modèle a été mis au point par les Somaliens. Il est dirigé et pris en charge par les Somaliens. L'unité entre les partenaires internationaux qui ont étayé le processus ayant conduit à cette décision a été exemplaire. Les partenaires internationaux devront collaborer avec les acteurs somaliens afin d'en garantir la mise en œuvre en temps voulu. J'espère pouvoir compter sur l'appui du Conseil de sécurité dans cet effort.

Cette décision constitue une étape importante pour la Somalie, pour le Gouvernement fédéral et pour les dirigeants des États fédérés. Il y en aura bien d'autres. Le chemin sera long et cahoteux. Il reste encore beaucoup à faire concernant les détails relatifs à la mise en œuvre du système électoral et la conclusion d'une feuille de route politique pour la période 2016-2020 pour que des élections universelles puissent se tenir d'ici à cette date. Nous devrons contourner d'éventuels obstacles et nous nous heurterons à des manoeuvres d'obstruction tout au long du parcours. Certains fauteurs de troubles devront être maîtrisés. Et nous devons être disposés à apporter notre concours aux responsables des régions et des États fédérés.

Un véritable élan peut et doit résulter du progrès décisif enregistré aujourd'hui. Cela pourrait stimuler d'autres processus politiques majeurs. Je me félicite du lancement, le 12 janvier, du processus d'édification de l'État dans les régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli. Une fois terminé ce processus et le statut de Mogadiscio, dans la région de Banadir, clarifié, la carte de la nouvelle Somalie fédérale sera enfin complète. Des progrès ont également été accomplis ces derniers mois s'agissant de la révision de la Constitution fédérale provisoire. Un examen technique de 10 de ses 15 chapitres a été réalisé, et les principales questions politiques à traiter sont désormais bien plus claires.

Le processus de fédéralisation ne doit pas être un simple exercice mécanique du haut vers le bas; pour qu'il fonctionne sur le long terme, il doit s'agir d'un exercice impliquant tous les Somaliens. Or, il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'unité et la réconciliation. La liberté d'expression et d'opinion a été mise à mal ces derniers mois. Je demande aux autorités somaliennes de respecter cette liberté.

L'Ambassadeur Madeira et moi-même espérons renforcer et approfondir les relations de travail entre l'ONU et l'Union africaine sur le terrain. Conformément à la résolution 2245 (2015), nous convoquerons l'instance de l'équipe de direction de la MANUSOM, de l'AMISOM et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour débattre de nos priorités stratégiques et opérationnelles. Nous sommes déterminés à tirer pleinement avantage de la création du BANUS et des possibilités que cela offre afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité.

Nous sommes nous aussi attachés à la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, laquelle demeure un outil essentiel pour promouvoir le respect des droits de l'homme et garantir le respect du principe de responsabilité dans un contexte militaire instable. Pour atteindre ses objectifs, un solide partenariat de travail avec l'AMISOM, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents, est indispensable, notamment pour donner suite aux allégations et garantir le respect du principe de responsabilité. C'est dans tout notre intérêt. Les violations des droits de l'homme risquent d'éroder l'appui de la population à l'égard de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral somalien.

Comme je l'ai déjà indiqué, les défis sont multiples. Dans les mois à venir, je travaillerai avec les dirigeants somaliens, la société civile et la communauté internationale en vue d'appuyer une démarche globale incluant les priorités politiques et en matière de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Ce qui est intéressant, c'est que la politique remplace peu à peu la violence comme moyen de régler les différends entre Somaliens. L'on note une volonté de progresser et de laisser derrière soi les souffrances et les clivages du passé.

Je voudrais terminer en disant que l'unité du Conseil de sécurité et la cohésion de l'ensemble de la communauté internationale constituent une base solide pour que l'ONU et nos partenaires de l'Union africaine puissent contribuer de façon déterminante à l'avenir de la Somalie. Le Conseil peut compter sur ma détermination et celle de toute l'équipe des Nations Unies à aider les dirigeants et le peuple somaliens à réaliser leur objectif de jouir d'un avenir pacifique, prospère et démocratique.

J'espère pouvoir en accomplir davantage avant le Forum de partenariat de haut niveau qui aura lieu à

Istanbul, et attend avec impatience d'y rencontrer les membres en février.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Keating de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Madeira.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil de sécurité, aux côtés du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, mon collègue et frère, M. Michael Keating. Je lui souhaite la bienvenue en Somalie, puisqu'il a admis mon ancienneté sur lui, étant donné que je suis arrivé une semaine avant lui. Je suis convaincu que nous continuerons tous deux de faire fond sur les bons rapports de travail déjà établis par nos prédécesseurs dans l'exercice de notre mandat respectif.

Je présente cet exposé au Conseil deux semaines à peine après l'attentat meurtrier perpétré contre la base d'El Ade de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dans la région de Gedo, et l'attentat de Lido. L'attentat de Gedo et les attentats précédents contre des bases opérationnelles avancées de l'AMISOM illustrent les menaces continuelles face auxquelles nous nous trouvons tous dans la lutte contre les Chabab. Je rends hommage à tout le personnel en uniforme de l'AMISOM, qui continue de faire preuve de professionnalisme, de ténacité et de courage dans le cadre de la campagne visant à dégrader les capacités des Chabab. Je voudrais également mentionner à titre tout particulier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Une fois de plus, je tiens à exprimer mon chagrin, ainsi que mes condoléances, aux familles de tous nos héros tombés en faisant leur devoir, qui ont fait le sacrifice suprême non seulement en servant l'Afrique mais aussi en œuvrant à préserver la paix et la sécurité internationales.

Mon exposé d'aujourd'hui portera sur les événements récents en Somalie sur le plan politique et de la sécurité. Depuis le dernier exposé présenté par mon prédécesseur au Conseil, en mai 2015 (voir S/PV.7445), nous avons continué de gagner beaucoup de terrain sur le plan de la sécurité. L'AMISOM et l'Armée nationale somalienne ont démarré leurs nouvelles opérations offensives, portant le nom de code « Opération couloir de Djouba », en juillet 2015. Ces opérations conjointes sont actuellement dans leur troisième phase et devraient être achevées en mars. L'objectif stratégique d'ensemble des opérations en cours reste de dégrader les capacités des Chabab dans chacun de leurs bastions restants. Cela permettra de mettre en place les conditions propices aux progrès bien nécessaires du processus politique.

Le délogement des Chabab des villes et villages qu'ils contrôlent a sollicité à l'extrême les capacités de l'AMISOM, avec les conséquences qui s'ensuivent en matière de sécurité, que les Chabab essaient d'exploiter, comme le donnent à penser les attentats d'El Ade et d'autres attentats analogues à Lego et Janale. Les Chabab ont changé de tactique en lançant un mélange d'attaques asymétriques et directes contre des bases de l'AMISOM. À cet égard, nous avons vu graduellement s'accroître, dans ces attaques des Chabab, l'utilisation des techniques de guérilla ainsi que d'engins explosifs improvisés. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Somalie sont demeurées quelque peu fluctuantes, précaires, et imprévisibles à certains égards, en dépit des gains territoriaux que nous avons obtenus jusqu'à présent.

Sur le plan politique, je trouve encourageants les progrès que continuent d'accomplir la population et le Gouvernement somaliens en ce qui concerne le processus de formation de l'État, la révision de leur Constitution et les préparatifs des élections prévues dans le courant de l'année. En ce qui concerne la formation de l'État, le Gouvernement a engagé au courant de ce mois le processus de mise en place de l'administration régionale permanente des régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli, auxquelles mon collègue a fait allusion tout à l'heure. Nous saluons cette initiative et demandons toujours au Gouvernement fédéral somalien de prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'issue positive qui permettra de mettre en place les structures définitives de cette administration régionale.

Sur le plan des élections, comme nous l'avons dit, de concert avec M. Keating, nous sommes très satisfaits de l'accord qui vient juste d'être obtenu à l'unanimité, hier, sur un modèle électoral, par le Gouvernement, comme le Représentant spécial du Secrétaire général vient de le dire. Ce modèle, fondé sur un équilibre représentatif unique en son genre entre clans et électorat, offre une perspective pleine d'espoir sur un processus électoral ouvert à tous. Je continue d'exhorter le Conseil et les autres partenaires à appuyer le Gouvernement fédéral somalien aux fins d'une mise en œuvre efficace de ce modèle électoral.

Sur la base des principes exposés et du calendrier des élections, j'aimerais féliciter le Gouvernement fédéral somalien d'avoir confirmé qu'il s'engageait à respecter

la durée des mandats des pouvoirs législatif et exécutif définie dans la Constitution, alors qu'ils viennent à expiration en août et septembre respectivement. Cela est conforme avec la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Si les progrès politiques obtenus sont louables, il faut faire bien davantage pour consolider ce processus, ainsi que pour rajeunir le processus de révision constitutionnelle, qui demeure un pilier critique de la stabilité politique en Somalie.

J'aimerais assurer le Conseil du fait que l'Union africaine a toujours à cœur d'appuyer la paix et la stabilité en Somalie en dépit des immenses sacrifices consentis et des défis que continue de devoir relever la Mission. À cet égard, je prie instamment le Conseil de bien vouloir envisager un renforcement de notre partenariat dans les domaines ci-après, dans le but de continuer d'améliorer la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM.

Premièrement, je tiens à souligner que l'Armée nationale somalienne joue un rôle central dans la conduite des opérations conjointes avec l'AMISOM, ainsi que dans la passation des fonctions de sécurité dans les zones recouvrées afin de faciliter la continuité des opérations offensives. Il est également à noter que le seul processus viable de nature à permettre la réalisation du mandat de l'AMISOM en Somalie, puis une stratégie de sortie de la Mission, est l'affirmation d'une Armée nationale somalienne capable, légitime et ouverte à tous. De même, j'exhorte le Conseil à veiller à ce que les promesses faites à l'endroit du plan Guulwade (Victoire) soient honorées. La communauté internationale doit également assurer une meilleure coordination de l'appui qu'elle apporte aux forces de sécurité somaliennes, et ailleurs.

Deuxièmement, j'aimerais insister sur le fait qu'une meilleure coordination au sein de la multiplicité des partenaires en présence – et, plus spécifiquement, entre l'AMISOM, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) – demeure d'importance vitale, maintenant plus que jamais auparavant. Le Conseil se souviendra que la résolution 2245 (2015), adoptée le 9 novembre 2015, souligne la nécessité de veiller à ce que les opérations et la coopération entre la MANUSOM et l'AMISOM soient décidées en fonction de priorités stratégiques communes. Sous la nouvelle direction de M. Keating et de moi-même, nous voulons croire qu'il y aura des progrès dans le renforcement et la revitalisation du dispositif commun de prise de décision au niveau des hauts responsables de la MANUSOM et de l'AMISOM, et nous y travaillons d'ores et déjà. Je me réjouis également de mettre au point en commun le contrat quantifiable entre le Chef du BANUS et moi-même, qui devrait permettre d'améliorer l'appui apporté à l'AMISOM. Nos interactions récentes avec le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions concernant l'appui qu'il convient d'apporter à l'AMISOM, en souplesse et en temps voulu, ont été très positives et encourageantes.

Troisièmement, la fourniture d'éléments habilitants supplémentaires conserve une importance centrale pour les opérations de l'AMISOM. On rappellera que les Gouvernements éthiopien, kényan et ougandais ont promis des hélicoptères à l'AMISOM. Toutefois les lettres tripartites d'attribution entre ces pays fournisseurs de contingents, l'Union africaine et l'ONU sont toujours en suspens. Nous exhortons le Conseil à demander au Secrétaire général de faciliter un processus de négociation accélérée qui tienne compte du caractère tout à fait singulier du mandat offensif de l'AMISOM. Cela permettrait le déploiement de ces moyens aériens dont nous avons besoin de toute urgence pour intensifier l'activité opérationnelle de l'AMISOM et déloger les Chabab présents dans divers quartiers de Mogadiscio.

Quatrièmement, l'Union africaine est déterminée à perfectionner la stratégie de l'AMISOM en Somalie. Il me plaît d'informer le Conseil que l'Union africaine prépare actuellement l'organisation d'un sommet des pays fournisseurs de contingents qui devrait conduire à un engagement politique de la part des différentes parties prenantes sur la manière de régler des questions telles que le commandement et le contrôle, la fourniture de moyens logistiques supplémentaires et l'amélioration de la coordination d'ensemble, entre autres. Ce sommet sera convoqué en temps utile dans le courant de l'année.

Enfin, la décision de l'Union européenne de réduire de 20 %, à compter du 1er janvier 2016, les indemnités versées au personnel en uniforme de la Mission suscite de graves préoccupations. La Commission de l'Union africaine met tout en œuvre pour combler le manque à gagner qui résulte de cette décision de l'Union européenne. À cet égard, l'Union africaine a récemment nommé M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant pour le Fonds africain pour la paix, et l'a chargé de mobiliser des ressources additionnelles pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Des mesures immédiates sont également prises pour trouver des fonds supplémentaires pour

l'AMISOM, toutefois ces efforts sont menés dans un contexte de ralentissement économique dû à la chute spectaculaire des prix des matières premières. C'est pourquoi je voudrais prier instamment le Conseil d'envisager différents mécanismes de financement qui permettraient de maintenir le niveau actuel d'appui à l'AMISOM, notamment au moyen d'un appui financier accru de la part de l'ONU, des membres du Conseil à titre individuel et d'autres acteurs concernés, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Madeira de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.